

AR PREFECTURE

006-210600110-20210628-DM2021\_35-DE  
Reçu le 28/06/2021



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ 35

DATE D'AFFICHAGE : 28 JUIN 2021

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DE TROIS PHOTOCOPIEURS RICOH IMC2000 – POLICE MUNICIPALE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget primitif,

Vu la délibération du 02.06.2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été acquis respectivement, pour les services de la police municipale, du centre technique municipal, et du service jeunesse et sports, un photocopieur de marque RICOH IMC 2000 et qu'il convient d'en assurer la maintenance.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société APOJE LEASYS SAS, sise 60 Boulevard Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700), d'un contrat de maintenance portant sur les photocopieurs RICOH IMC2000 situés dans les services de la police municipale, du centre technique municipal, et du service jeunesse et sports de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le coût de la maintenance est de 0,00310 € H.T par photocopie N&B et de 0,0275 € H.T par photocopie couleur.

Article 3 : La durée du contrat est de 20 trimestres.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 28 JUIN 2021

Le Maire,  
Roger ROUX



*RR*